

8<sup>ème</sup> **Commission**  
N° CP-2015-10-8-4

**Service instructeur**  
Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

**Service consulté**

### **LE FINANCEMENT DES CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION**

Résumé : Le Département a la charge des centres d'information et d'orientation (CIO) de MULHOUSE-CITE et de COLMAR.

Le rapport a pour but de lancer une procédure de désengagement du Département dans le financement de ces structures.

Le Haut-Rhin dispose actuellement de sept centres d'information et d'orientation (ALTKIRCH, COLMAR, GUEBWILLER, MULHOUSE-CITE, MULHOUSE-BOLLWERK, SAINT -LOUIS, THANN).

Conformément à la réglementation, les dépenses de fonctionnement et d'investissement des CIO de MULHOUSE-CITE et de COLMAR, créés à la demande du Département dans les années cinquante, sont à la charge du Département, sauf la rémunération des conseillers d'orientation-psychologues.

Le coût pour le Département s'élève actuellement à environ 90 000 €/an.

Le code de l'éducation prévoit, dans son article D 313-13, que les CIO départementaux peuvent être transformés en services d'Etat par arrêté du ministre chargé de l'éducation, dans la limite des crédits inscrits aux lois de finances.

Compte tenu de la diminution des ressources du Département et de la nécessité d'un recentrage sur nos compétences, je vous propose :

- d'acter le souhait du Département de ne plus prendre en charge les frais de fonctionnement et d'investissement des CIO de MULHOUSE-CITE et de COLMAR,
- de m'autoriser à effectuer en conséquence les démarches nécessaires auprès de l'Etat.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



Eric STRAUMANN